

négative de 78,065 personnes. Seules, l'Alberta et la Colombie-Britannique affichaient des balances migratoires internes positives. Les autres provinces, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont enregistré des pertes.

Pour la période 1976-81, l'effet global de l'immigration (en comptant les Canadiens qui sont rentrés au pays) sur la balance migratoire s'est traduit par un gain de population pour l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Parmi les provinces qui ont reçu les plus forts pourcentages d'immigrants figurent l'Ontario (44,1 %), la Colombie-Britannique (17,0 %) et le Québec (15,2 %). Le recensement de 1981 n'a cependant pas compté les émigrants, et, par conséquent, les données ne tiennent pas compte des effets de l'émigration.

Migrations vers des localités urbaines ou rurales.

Le tableau 2.55 indique les migrations selon la situation, urbaine ou rurale, de la résidence au 1^{er} juin 1976 et au 3 juin 1981. Les municipalités urbaines étaient la destination préférée de tous les migrants, ainsi que la principale localité d'origine. Ce sont les immigrants venus de l'extérieur du Canada qui affichaient la plus forte tendance à s'installer dans les régions urbaines (90,5 %), 85,3 % ayant choisi une région métropolitaine de recensement. La tendance était moins prononcée pour les migrants internes, puisque seulement 75,2 % avaient opté pour les municipalités urbaines et le reste (24,8 %) pour les municipalités rurales. En 1981, 82,1 % des migrants internes qui demeuraient dans des municipalités urbaines demeuraient également dans des municipalités urbaines en 1976, tandis que 17,9 % venaient de municipalités rurales. Pour ce qui est des migrants demeurant dans des municipalités rurales en 1981, 77,1 % venaient de régions urbaines et 22,9 %, de régions rurales.

2.8.4 Citoyenneté

Statistique de la citoyenneté. En 1981, 95 % des habitants du Canada étaient citoyens canadiens. Plus de la moitié (54 %) des 5 % de personnes qui n'avaient pas la citoyenneté canadienne étaient des résidents de l'Ontario et représentaient 7,6 % de la population de cette province.

La Loi sur la citoyenneté est entrée en vigueur le 15 février 1977. Elle a remplacé la Loi sur la citoyenneté canadienne, adoptée en 1947, qui était la première loi de naturalisation indépendante promulguée au sein du Commonwealth et qui distinguait le concept du citoyen canadien de celui du sujet britannique. Les changements apportés aux conditions d'obtention de la citoyenneté dans la nouvelle loi ont entraîné une hausse importante de demandes de citoyenneté, d'où le nombre record de certificats accordés en 1978, l'année suivant l'adoption de la loi.

Mise en application par le Secrétariat d'État par le truchement de plus de 30 cours et bureaux de la citoyenneté, la Loi traite des conditions d'obtention, de conservation, de perte et de recouvrement de la citoyenneté. Tous les adultes qui demandent la citoyenneté canadienne doivent remplir les mêmes conditions: avoir été admis légalement au Canada; compter trois ans de résidence au Canada; avoir une connaissance de base du Canada et de l'une des langues officielles du Canada; et satisfaire aux dispositions de la Loi sur la citoyenneté concernant la sécurité nationale et les casiers judiciaires. Le Secrétariat d'État administre les ententes fédérales-provinciales à l'appui des cours sur la citoyenneté et des cours de langue à l'intention des immigrants adultes. En 1981, 42,497 personnes qui étaient déjà citoyens canadiens ont reçu des certificats de citoyenneté canadienne comme preuve de leur statut; il s'agissait là d'une baisse comparativement à 1980 (43,232).

Sources

- 2.1 - 2.5.3, 2.6 - 2.6.2, 2.8.2 - 2.8.3 Division de la démographie, Statistique Canada.
- 2.5.4 Division des statistiques, Direction générale des réserves et des fidéicommissaires, Programme des affaires indiennes et du Nord Canada.
- 2.7 - 2.7.6 Division de la santé, Statistique Canada.
- 2.8.1 Emploi et Immigration Canada.
- 2.8.4 Direction des communications, Secrétariat d'État.

Références choisies

- Divorce: La loi et la famille au Canada*, n° 89-502F au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1983.
- Estimations de la population suivant l'état matrimonial, l'âge et le sexe, Canada et provinces, 1980*, n° 91-203 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1982.
- Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1976-2001*, n° 91-520 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1979.
- Recensement du Canada de 1981. Familles de recensement dans les ménages privés, *Nombre de personnes, enfants à la maison, structure et genre, modalité de vie*, n° 92-905 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1982.
- Recensement du Canada de 1981. Familles de recensement dans les ménages privés. *Certaines caractéristiques*, n° 92-935 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1984.